

2024.007

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A

N° SIRET : 21140468600019  
 Etablissement : CNE NORON LA POTERIE  
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE  
 Année 2023  
 Page n° 1

Département : CALVADOS  
 Poste Comptable: CENTRE DES FINANCES PUBL  
 Date d'Édition : 09/04/2024

DELIBERATION  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 08/04/2024 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice 9  
 Nombre de membres présents 8  
 Nombre de suffrages exprimés 8  
 VOTES : Contre =0 Pour =8 Abstentions =0  
 Date de convocation : 04/04/2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de François SCHELLES  
 délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par François SCHELLES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,  
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		230 800,10	119 918,95		119 918,95	230 800,10
Opérations de l'exercice	156 696,89	190 025,03	112 666,76	136 253,80	269 363,65	326 278,83
TOTAUX	156 696,89	420 825,13	232 585,71	136 253,80	389 282,60	557 078,93
Résultats de clôture		264 128,24	96 331,91			167 798,33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	156 696,89	420 825,13	232 585,71	136 253,80	389 282,60	557 078,93
RESULTATS DEFINITIFS		264 128,24	96 331,91			167 798,33

\* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Romain DESAINT-DENIS, Frédéric LEBASTARD, Florence FAGES, François KOLAKOWSKI, Elisabeth LEVILLAIN, Glenn OSSEMONT, Guillaume PASTRE

Cachet :



Pour expédition conforme,  
 Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211404686-20240408-CM07-CFU-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024  
 Notification : 12/04/2024